



**CONTRAT D'ASSURANCE PROTECTION JURIDIQUE
CONDITIONS PARTICULIÈRES**

CONTRAT N° 1694286
(à rappeler lors de toute correspondance)

**ARAG S.A.
ASSURANCE
PROTECTION JURIDIQUE**

INTERMÉDIAIRE

11086/1
SOCIETE LIEGEOISE DE COURTAGE
Rue de Hesbaye 167
4000 LIEGE 1
Tél. : 042224004
Fax : 042224008
E-mail :
Réf. :

VOTRE GESTIONNAIRE ARAG

Nom : Marie-Rose Vandermeren
Tél. : 026431216
Fax : 02 643 13 01
E-mail : production@arag.be

Place du Champ de Mars 5
B - 1050 Bruxelles

Date
29.07.2009

E-mail / Internet
info@arag.be
www.arag.be

PRENEUR D'ASSURANCE

Société Liégeoise de Courtage
Rue de Hesbaye 167
4000 LIEGE 1
Tél. :
Fax :
E-mail :

CONTRAT

Prise d'effet : 01.03.2009
Durée / an : 1
Échéance : 01.03.
Effet avenant :
Police remplacée :
Avenant :
Mode de paiement : Annuel
Prime du
au : €

KBC 435-4120121-29
IBAN : BE26 4354 1201 2129
BIC : KREDBEBB

DESCRIPTION DU CONTRAT

N°	NOMBRE D'UNITÉS	TYPE(S) DE CONTRAT(S) ET GARANTIE(S) SOUSCRITE(S)	MAXIMUM D'INTERVENTION €	PRIME À L'ÉCHÉANCE €
01.		PJ "VEHICULES ET CIRCULATION" SAFE (C.G. 2009 - C.S. 2003) -Recours civil -Défense pénale Garanties exclusivement d'application en dérogation aux conditions spéciales. Maxima d'intervention applicables en dérogation à ceux mentionnés aux conditions spéciales.	12.500,00 12.500,00	
01. 1	1144	Voiture ou véhicule assimilé ..		

CLAUSES PARTICULIÈRES D'APPLICATION

Les cyclomoteurs et les motos sont également couverts dans le cadre de ce contrat